



DELIBERATION n°60 - 2018
En date du 30 Novembre 2018
Portant sur les tarifs de salles de locations
Pour l'année 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 30 Novembre 2018 à 20H00 sur convocation, en date du 9 Novembre 2018, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme LACORRE Séverine étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel,
M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie-Claude, M. VERGER Manuel, Mme AUPETIT BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints,
MM. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, M. PEAUDECERF Sébastien, Mmes LACORRE Séverine, DUVAL Patricia, BASSALER Virginie, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT GUILLON Claude, M. PAGE Stéphane, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration : Mme TOUCAS Hélène ayant donné procuration à Mme LACORRE Séverine, Mme SANCHEZ Marie-Hélène ayant donné procuration à M. HENRY Philippe, M. SIMON Patrick ayant donné procuration à M. GAILLARD A.

Absents excusés : M. MORELON Alain

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

TARIFS SALLE ESPACE LOUP

Les tarifs relatifs à la location de l'espace Loup, sont ceux proposés sur le tableau à suivre :

Salle Espace Loup

Vendredi 14 h 00 au Lundi 8 h 00		Lundi 08 h 00 au Vendredi 14 h 00	
½ journée de 08 h à 16 h ou 12 h à minuit	Jour Journée 8h-minuit	1 ^{er} jour	2 ^{ème}
460 €	715 €	510 €	460€

Suppléments : Gradins + loges 255 €.

Tables, vaisselle, chaises : 255 Euros par jour

Exceptionnellement et sur décision du maire, il pourra être prêté aux associations caritatives, au tarif minimum de 250 € et selon disponibilité.

L'espace LOUP ne pourra pas être loué pour l'organisation de mariages, anniversaires, et toutes soirées festives privées.

Pour les associations communales il pourra être prêté gratuitement une fois par an selon la nature de la manifestation et sur décision du maire.

Si des besoins en matériel supplémentaire sont formulés ce dernier sera mis à disposition pour la somme de 150 €

TARIFS 2019 LOCATION DE SALLES

Les tarifs relatifs à la location des salles : salle des fêtes, salle polyvalente, auditorium sont ceux proposés sur le tableau à suivre :

Salle des fêtes

	Location Week-end	Couverts	Plonge équipée de type collectivité
commune	255€	92€	97€
Hors-commune	561€	97€	102€

Salles annexes

Auditorium, salle polyvalente ... Elles sont réservées en priorité :

- A l'usage des associations de la commune à titre gratuit.
- Aux habitants de la commune au tarif unique de **92 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette nouvelle grille tarifaire
- Que la présente délibération, s'applique hors des programmations d'activités et manifestations organisées par la commune et le salon du dessin de presse et de l'humour
- D'appliquer la caution unique de 400 Euros pour la location de toute salle
- De charger Mr le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de toutes les démarches administratives nécessaires à son exécution.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 30 Novembre 2018

Le Maire,

Joël GARESTIER



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le

